MODÈLE 052 | DROITS D'AUTEUR ET EXPLOITATION | CONTRAT

Cession du droit de **représentation**

Contrat par lequel un auteur autorise un organisateur ou une troupe à représenter publiquement une œuvre scénique, musicale ou chorégraphique.

À QUOI SERT CE MODÈLE

Utilisé pour le théâtre, la danse, les concerts et les spectacles de rue, il fixe le nombre de représentations, les lieux, le cachet ou le pourcentage de recette dû à l'auteur. Il est exigé pour obtenir une autorisation de spectacle et prévient les litiges sur les redevances.

AVANT DE REMPLIR

- Précisez le nombre maximal de représentations : au-delà, le cessionnaire devra renégocier et rémunérer chaque séance supplémentaire.
- Prévoyez un relevé de recettes signé après chaque représentation, afin de calculer sans désaccord le pourcentage dû à l'auteur.
- Réservez l'accord de l'auteur pour toute adaptation, surtout en cas de traduction en langue locale ou de réécriture du texte.

Les passages entre crochets sont à remplacer par vos informations.

TEXTE DU DOCUMENT

CESSION DU DROIT DE REPRÉSENTATION

L'auteur : [Nom et prénom], demeurant à [Adresse]

Le cessionnaire : [Troupe, producteur ou association], représenté par [Nom et qualité]

Article 1 – Œuvre

Titre : [Titre] – Genre : [Pièce de théâtre, ballet, concert, conte] – Durée : [Minutes] – Distribution : [Nombre d'artistes].

1. **Droit cédé :** représenter l'œuvre en public, sous forme de spectacle vivant, à l'exclusion de tout enregistrement ou diffusion audiovisuelle.
2. **Nombre de représentations :** [Nombre] au maximum.
3. **Lieux et dates :** [Salle, ville, dates prévues ; par exemple Bafoussam, Garoua, Limbe].
4. **Modification du texte ou de la chorégraphie :** toute coupure, adaptation ou traduction nécessite l'accord écrit de l'auteur.
5. **Rémunération de l'auteur :** [Cachet fixe par représentation ou pourcentage des recettes, avec minimum garanti].
6. **Billetterie et relevé des recettes :** le cessionnaire remet à l'auteur le décompte des places vendues dans les [Nombre] jours suivant chaque représentation.
7. **Mentions :** le nom de l'auteur figure sur l'affiche, le programme et les communiqués.
8. **Billets d'invitation :** [Nombre] places réservées à l'auteur à chaque représentation.
9. **Responsabilité :** le cessionnaire souscrit les assurances et obtient les autorisations administratives de spectacle.
10. **Durée du contrat :** [Durée], sans tacite reconduction.

Cadre légal

Le contrat respecte la loi n° 2000/011 du 19 décembre 2000 relative au droit d'auteur et aux droits voisins.

Annexe technique

- Besoins en scène, son et lumière : [Fiche technique jointe]
- Âge minimal conseillé du public : [Âge]
- Utilisation de musiques ou de textes de tiers : [Titres et autorisations obtenues]
- Assurance de la troupe et des spectateurs : [Compagnie et numéro de police]

Le contrat est établi en deux exemplaires. Une copie est jointe à la demande d'autorisation de spectacle déposée au Guichet unique, afin de justifier que l'œuvre est représentée avec l'accord de son auteur.

Fait à [Lieu], le [Date]

L'auteur : [Nom, qualité et signature]

Le cessionnaire : [Nom, qualité et signature]

Fait à _____, le ____ / ____ / _____

Nom et signature

Cachet, le cas échéant